



MAISON DE L'ARCHITECTURE  
ET DE LA VILLE

## Maison de l'architecture et de la ville

### Bulletin d'adhésion pour l'année 2016

« L'architecture est une expression de la culture.

La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

prénom ..... nom .....

société ..... profession .....

adresse ..... ville .....

code postal ..... e-mail .....

tél. travail ..... portable .....

#### Adhère à la MAV en tant que

Architecte/Particulier

Société/association

Étudiant/demandeur d'emploi

10 € et +

Adhérent

30 € et +

90 € et +

Adhérent bienfaiteur

300 € et +

900 € et +

Règlement par chèque à l'ordre de la Maison de l'architecture et de la ville

Espèces

Virement bancaire

**Merci de votre participation !**

**Et bienvenue à la MAV !**

À retourner à la  
**Maison de l'architecture et de la ville**  
**Place François Mitterrand**  
**59777 EURAILLE**  
03 20 14 61 15  
mav@mav-npdc.com  
www.mav-npdc.com



Les mécènes de la MAV



Les sponsors de la MAV

